
PROVINCE DE QUÉBEC35^e LÉGISLATURE2^e SESSION

QUÉBEC, LE 16 AVRIL 1997

CABINET DU LIEUTENANT-GOUVERNEUR*Québec, le 16 avril 1997*

Aujourd'hui, à quinze heures trente-cinq minutes, il a plu à l'honorable Administrateur du Québec de sanctionner les projets de loi suivants :

- n^o 15 Loi concernant la mise en oeuvre de l'Accord sur le commerce intérieur
- n^o 88 Loi modifiant la Loi sur les normes du travail en matière de congé annuel et de congé parental

La sanction royale est apposée sur ces projets de loi par l'honorable Administrateur du Québec.